



**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DES MAUVES
du jeudi 26 février 2015 à 20h30**

L'an deux mil quinze, le jeudi 26 février à 20 h 30, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle François Villon de Saint-Ay, sous la présidence de Madame Pauline Martin, Président.

Présents : Mme Benier, Mme Mahieux, Mme Champenois, M. Durand, Mme Gaschaud, M. Laubret, Mme Carl, Mme Manchec, M. Dessemond, M. Bothereau, Mme Martin, M. Simonnet, Mme Perol, M. Le Gouellec, Mme Beaupuis, M. Rabier, M. Zapf-Lacroix, M. Pommier, Mme Auger, M. Cuillerier, M. Lebrun.

Excusés représentés :

Mme Hameau avait donné pouvoir à M. Bothereau

Mme d'Aux avait donné pouvoir à M. Lebrun

Excusés non représentés : M. Derouck, M. Brihay, Mme Lescaut, Mme Quéré

Secrétaire de séance : Mme Beaupuis

Le procès verbal de la séance du 6 février 2014 est approuvé à l'unanimité, sous réserve de la prise en compte de remarques orthographiques émises par Mme Manchec.

L'ordre du jour est ensuite étudié ainsi qu'il suit :

1) Ajout d'une question à l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire a décidé d'ajouter une question à l'ordre du jour de la présente séance, liée au vote d'une motion de soutien en faveur de l'entreprise Plombelec et de ses salariés.

2) Motion en faveur de la reprise de l'entreprise Plombelec et du maintien de ses salariés sur site.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a adopté une motion de soutien à l'entreprise Plombelec et à ses salariés, afin que le Tribunal de Commerce d'Orléans délibère favorablement sur la reprise de celle-ci et le maintien des salariés sur site.

3) Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a autorisé la reprise anticipée des résultats de constatés à la clôture de l'exercice 2014.

4) Vote du taux de Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire a confirmé les termes de la délibération du 27 février 2014, en fixant le taux moyen de la Cotisation Foncière des Entreprises à 20,68 % à partir de 2015, et au terme du lissage prévu sur 8 années.

5) Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé le taux de la T.E.O.M. sur la base de celui voté en 2014, sous réserve de la décision du Comité Syndical du S.M.I.R.T.O.M. à venir, relative au produit de la T.E.O.M.

6) Vote d'une subvention à l'Office de Tourisme du Val des Mauves et au Groupement des Offices de Tourisme de Beaugency, Cléry, Meung.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité (les membres du Conseil d'Administration ne prenant pas part au vote), a octroyé une subvention à hauteur de 93 000 € pour l'exercice 2015, au profit de l'Office de Tourisme du Val des Mauves afin de poursuivre le développement de ses activités à l'échelle communautaire, et une subvention à hauteur de 3 000 € au profit du Groupement des Offices de Tourisme de Beaugency, Cléry, Meung afin d'aider au financement de l'édition et de la diffusion de brochures et cartes touristiques.

7) Versement d'une subvention au profit des Collèges de Meung-sur-Loire et de Saint-Ay.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention au profit des Collèges de Meung-sur-Loire et de Saint-Ay, en vue d'aider à financer des projets de sorties éducatives pour Meung-sur-Loire, et l'achat d'équipements numériques pour Saint-Ay, ainsi que les activités de leur foyer socio-éducatif et de leur association sportive respective.

8) Souscription d'une ligne de crédit de trésorerie.

Afin de faire face à des besoins ponctuels de trésorerie, le Conseil Communautaire a autorisé Madame le Président à souscrire une ligne de crédit de trésorerie pour l'année 2015.

9) Approbation du Budget Primitif 2015 (Budget principal – Budget annexe de l'extension de la Z.A. des Pierrelets – Budget annexe du SPANC).

Budget principal :

A l'unanimité, l'Assemblée a adopté le Budget Primitif principal de la Communauté de Communes du Val des Mauves pour l'exercice 2015 comme suit :

Budget principal :

Fonctionnement : dépenses / recettes	6 478 069,12 €
Investissement : dépenses / recettes	3 213 942,43 €

Budget annexe de l'extension de la Z.A. des Pierrelets :

A l'unanimité, l'Assemblée a adopté le Budget Primitif de l'extension de la Z.A. des Pierrelets pour l'exercice 2015 comme suit :

Budget annexe de l'extension de la Z.A. des Pierrelets :

Fonctionnement : dépenses / recettes	2 198 854,05 €
Investissement : dépenses / recettes	1 574 546,77 €

Budget annexe du SPANC :

A l'unanimité, l'Assemblée a adopté le Budget Primitif du SPANC pour l'exercice 2015 comme suit :

Budget annexe du SPANC :

Fonctionnement : dépenses	12 800,00 €
recettes	44 581,48 €

10) Signature du Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 avec les Communes de Chaingy, de Huisseau-sur-Mauves, de Meung-sur-Loire, de Saint-Ay et la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire a autorisé Madame le Président à signer un nouveau Contrat Enfance Jeunesse entre la Communauté de Communes du Val des Mauves, les Communes de Chaingy, de Huisseau-sur-Mauves, de Meung-sur-Loire et de Saint-Ay, et la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret, pour une durée de 4 ans.

11) Création et composition de la Commission pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé la création de la Commission Intercommunale d'Accessibilité aux personnes handicapées, puis a décidé de sa composition (Madame le Président, représentants des communes membres, de représentants d'associations d'usagers ou d'associations représentant les personnes handicapées).

12) Point sur l'extension de la Z.A. des Pierrelets.

Madame le Président a informé le Conseil Communautaire de l'avancée des procédures de vente des parcelles de l'extension de la Zone d'Activités des Pierrelets, ainsi que des projets d'implantation d'entreprises.

Un point a également été fait sur l'achèvement des travaux de viabilisation.

13) Instruction mutualisée du droit des sols : point sur le dossier et signature d'une convention d'entente.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire a autorisé Madame le Président à signer une convention d'entente avec les Communautés de Communes du Canton de Beaugency et de la Beauce Loirétaine pour la mise en œuvre de ce dispositif.

Parallèlement, le conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a désigné Madame Martin, Monsieur Durand (titulaires) et Madame Benier (suppléante) pour siéger au sein du Comité de Pilotage mis en place pour animer l'entente intercommunautaire.

Enfin, le Conseil Communautaire a confirmé le lancement du marché lié au groupement de commandes d'une part pour le S.I.G., d'autre part pour l'acquisition d'un logiciel, de matériels informatiques et de mobiliers divers.

14) Modification du temps de mise à disposition du personnel technique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire a approuvé l'augmentation du temps de mise à disposition du personnel technique, au vu du temps réel consacré aux dossiers techniques communautaires.

15) Modification du tableau des effectifs.

En vue du recrutement d'un instructeur du droit des sols, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé la création d'un poste dans le cadre d'emploi des Adjoints Administratifs.

16) Questions et communications diverses.

Madame le Président a informé l'Assemblée que, suite à la consultation lancée le mois dernier, le nouveau prestataire du SPANC en matière de contrôles des installations d'assainissement non collectif est La Lyonnaise des Eaux.

Madame le Président a informé l'Assemblée des dates des prochains Conseils Communautaires :

Judi 23 avril 2015 à 20h30 au Bardon,
Judi 25 juin 2015 à 20h30 à Coulmiers.

Affiché le : 04 MARS 2015

Meung-sur-Loire, le 4 mars 2015
Le Président,



Pauline MARTIN

